



DOSSIER D'INSCRIPTION

Accompagnement VAE

Titre de Responsable de Secteur services à la

NOM : Prénom.....

Né(e) le..... À.....

Adresse.....

Code postal..... Commune.....

Mail.....@.....

Tel :059...../069.....

Adresse FACEBOOK :.....

Autorisez- vous l'envoi par mail ou newsletter de nos offres de formation ? Oui Non

Dernier diplôme obtenu.....

Situation professionnelle :

Demandeur d'emploi N°ID :

fonctionnaire Etudiant Travailleur indépendant

Salarié(e) CDD CDI

Employeur/adresse :.....

Fonction/profession :

<p>FRAIS COMPLEMENTAIRES AU COUT DE L'ACCOMPAGNEMENT</p> <p><input type="checkbox"/> Frais de commission recevabilité. : .140....€</p> <p><input type="checkbox"/> Frais de présentation à l'examen VAE : 200 €</p>	<p>CADRE RESERVE AU SERVICE CLIENTELE</p> <p><input type="checkbox"/> Dossier enregistré</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Attente prise en charge</u></p> <p><input type="checkbox"/> Dossier incomplet</p>
<p>DOCUMENTS A RETOURNER A :</p> <p>A.V.I CONSEIL</p> <p><u>Ou Par Mail</u></p> <p>contact@avi-conseil-formation.com</p> <p><u>ou sur Place SUR RDV</u></p> <p>www.avi-conseil-formation.com</p> <p>0590.97.44.43/ 0690.09.97.22</p>	<p>Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription</p> <p>Le / /20</p> <p>Signature précédée de la mention « lu et approuvé »</p>



CASE A : FINANCEMENT POLE EMPLOI/CONSEIL REGIONAL

Adresse de l'agence dont vous dépendez :

Nom du Conseiller :

Tel :

CASE B : FINANCEMENT INDIVIDUEL et ou CPF

Je finance cette action par mon compte formation pour un montant de€

Je souhaite financer ou compléter mon financement par mes propres moyens, en :

- Paiement de la totalité de l'action 15 jours avant le démarrage
- Paiement en plusieurs fois

Soient : 30% 15 jours avant le démarrage

Puis.....mensualités (3 maximum- voir le conseiller) pour solde

CASE C : FINANCEMENT EMPLOYEUR (PF) et/ou CPF

NOM de l'Employeur :

ADRESSE COMPLETE :

Tel : Fax :

Mail :@.....

Contact/service Formation : Nom Tel :

NOM du Signataire de la Convention de Formation :

FONCTION.....

Cette formation est prise en charge au titre :

- Du plan de formation
- Du droit individuel à la formation - CPF
- Du congé individuel de formation – CIF

Précisez le nom de l'OPCO :

Contact OPCO : Nom Tel

Le salarié suivra cette action d'accompagnement sur le temps de travail :

- Oui
- Non

Signature du Responsable formation du salarié

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'INSCRIPTION

Art.1 MODALITES D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription se font par téléphone ou par courrier électronique. Un devis est alors établi au nom du client ; ce dernier reçoit par mail son dossier d'inscription.

Toute demande d'inscription doit être confirmée 3 semaines avant la date de démarrage prévue sur le devis par la remise du dossier d'inscription dûment signé. AVI CONSEIL réalise un contrat ou une convention de formation et procède à l'encaissement de la 1^{ère} échéance de paiement de l'action.

Une confirmation de démarrage est transmise par mail au client 72 heures à 1 semaine avant la première date précisant les dates et horaires de suivi.

Art.2 NIVEAU REQUIS ET ADEQUATION

Le client est informé qu'il doit avoir reçu sa recevabilité avant de s'engager dans une démarche d'accompagnement.

Le programme de l'accompagnement et ses conditions de mise en œuvre sont spécifiés sur la fiche technique ou plan de formation.

Le client doit vérifier que sa situation correspond bien aux pré-requis et ne pourrait tenir AVI CONSEIL responsable de tout incident avec le certificateur.

Art.3 DELAI DE RETRACTATION

A compter du jour de l'inscription (art.1), le client bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucun frais pédagogique ne pourra être réclamé par A.V.I CONSEIL. Après ce délai, l'inscription est considérée définitivement validée.

Cas particulier :

Le désistement sera pris en compte au-delà du délai de 10 jours pour le motif suivant :

- Cas de force majeure (maladie grave, hospitalisation de longue durée)

Art.4 MODALITES DE PAIEMENT

- 1- **Paiement personnel** : Le paiement se fait en une à quatre fractions, selon un échéancier défini avec le client. Le solde devra intervenir avant la fin de la formation suivie. La première fraction correspond à 30% du coût pédagogique, correspondant aux frais d'inscription. Elle sera réglée par chèque bancaire à l'inscription. Les autres chèques seront remis et encaissés aux dates prévues.

Important : Le verso de chaque chèque doit comporter : Nom et prénom + Action suivie + Date d'encaissement

En cas de règlement par virement un chèque de caution est demandé.

Les candidats ayant fait des demandes de financement auprès d'administration doivent fournir leur attestation de prise en charge 15 jours avant le démarrage

A l'issue de l'action de formation A.V.I CONSEIL établit une facture au nom du client.

- 2- Paiement employeur ou OPCO : le règlement s'effectue directement par l'employeur ou OPCO conformément à la convention signée avec AVI CONSEIL. Cas particulier : en cas d'avance des frais du client les mêmes modalités que pour un paiement personnel s'appliquent. Le client se fera rembourser les frais engagés par son OPCO.

Art.5 MODALITES D'ANNULATION

Si le client est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure dûment reconnue**, le contrat ou convention de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat majoré des frais d'inscription s'élevant à 30% du montant de la formation. En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de l'action de formation

- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 30 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.

Art.8 CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES COLLECTÉES ET ÉCHANGÉES

Le client et AVI Conseil s'engage à garder confidentiel les informations et documents détenues par l'une ou l'autre des parties quel qu'en soit la nature, lors de la procédure d'inscription et durant l'action.

AVI CONSEIL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires et fournisseurs, les informations transmises par le client et uniquement à des fins pédagogiques

Le client est informé qu'il conserve le droit de rectification des informations transmises à AVI Conseil. Il peut en demander l'extraction à tout moment en s'adressant au responsable de la protection des données de l'organisme (cf règlement intérieur)

Art.9 DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige à l'occasion de la procédure d'inscription la solution amiable sera la première recherchée. A défaut, il en est du ressort du tribunal de

POINTE à PITRE

Nom, Prénom, date et signature

PIECES A FOURNIR

- Copie de la pièce d'identité ou du passeport (en cours de validité)

- Le dossier complété et signé

- Copie de la recevabilité (obtenu du certificateur) ou copie résultat examen (pour validation partielle précédente)

- Le chèque de règlement des frais pédagogique (30% du coût total) Uniquement pour financement individuel ou d'avance de frais.

- Le règlement par chèque de la totalité des frais pédagogiques (paiement échelonné remise de tous les chèques – au dos nom/prénom/action/date échéances)- en cas de prise en charge personnel

- L'attestation de prise en charge des frais pédagogiques de l'organisme financeur (si Pôle emploi, employeur ou OPCO)